



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nous avons bien reçu votre déclaration via Biztax.

Caractéristiques de la déclaration

Numéro d'entreprise

Numéro d'entreprise de l'entreprise
dissoute sans liquidation

Nom

Date et moment de l'envoi

Exercice d'imposition

Date de fin de l'exercice

Signataire

Nom signataire

E-mail signataire

Certificat signataire

Numéro national signataire

Signature Not
Verified

Digitally signed by
FederalPublicServiceFin
ancesCCFFWSSMALS
Date: 2022.06.24
15:01:49 CEST
Location:
Brussels/Bruxelles

Seul l'accusé de réception PDF original prouve le dépôt.

NOTE DE CALCUL IMPOT DES PERSONNES MORALES

CALCUL DE LA COTISATION

	Montant	Tarif	Résultat
<u>Imposable régime ordinaire</u>			
Résultat ***ligne J***			0,00
Total à payer par vous			0,00



Signalétique de l'entreprise

Signalétique de l'entreprise

Dénomination	
Dénomination légale	EUROPEAN SUSTAINABLE USE GROUP (GROUPE EUROPEEN SUR L'UTILISATION DURABLE)
Numéro d'entreprise	
Type de numéro	Numéro d'entreprise
Valeur	0478713608
Forme juridique	Association internationale sans but lucratif (125)
Adresse	
Type d'adresse	Adresse du siège social ou du Domicile (001)
Rue	Rue de la Science
N°	10
Boîte	n/a
Code postal et commune	Bruxelles (1000)
Pays	Belgique (BE)
Information bancaire	
IBAN	BE81736000054224
BIC	KREDBEBB
Identifiant de la société dissoute sans liquidation	
Type de numéro	
Valeur	

Période imposable couverte

	Au début de la période imposable	A la fin de la période imposable
Date de début de la période imposable	01/01/2021	
Date de fin de la période imposable		31/12/2021
Exercice d'imposition	2022	
Déclaration	IPM	

Signalétique du document

Personne de contact	
Nom	PK Tax Advice
Prénom	srl
Fonction	Expert-comptable & Conseil fiscal certifié ITAA
Adresse	
Rue	Rue Bois Notre Dame
N°	1B
Boîte	
Code postal	5081
Commune	Meux
Pays	Belgique
Téléphone	
Numéro local	081/63.55.82
E-mail	
Adresse E-mail	pkoumellis@pktax.be

Déclaration à l'impôt des personnes morales

Revenus immobiliers

Revenus belges

	Codes	Période imposable
Revenus d'immeubles donnés en location	5000 A	
<u>Immeubles bâtis et matériels et outillages</u>		
Montant brut du loyer et des avantages locatifs	5011 A1	
Frais déductibles	5012 A2	
Revenus nets d'immeubles bâtis, matériels et outillages donnés en location	5013 A3	
Revenus cadastraux indexés	5014 A4	
<u>Immeubles non bâtis</u>		
Montant brut du loyer et des avantages locatifs	5016 A6	
Frais déductibles	5017 A7	
Revenus nets d'immeubles non bâtis donnés en location	5018 A8	
Revenus cadastraux indexés	5019 A9	
Sommes obtenues à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un droit d'emphytéose ou de superficie ou de droits immobiliers similaires	5010 B	
Revenus belges imposables	5020 C	

Revenus étrangers

	Codes	Période imposable
Revenus d'immeubles donnés ou non en location	5030 D	
<u>Immeubles non bâtis et matériels et outillages, non donnés en location ou donnés en location à des personnes physiques qui ne les affectent ni totalement ni partiellement à l'exercice de leur activité professionnelle et immeubles donnés en location conformément à la législation sur le bail à ferme</u>		
Revenus cadastraux non indexés	5051	
Revenus cadastraux indexés	5052 D1	
<u>Immeubles bâtis non donnés en location ou donnés en location à des personnes physiques qui ne les affectent ni totalement ni partiellement à l'exercice de leur activité professionnelle ou à des personnes morales autres que des sociétés, en vue de les mettre à disposition de personnes physiques exclusivement à des fins d'habitation</u>		
Revenus cadastraux non indexés	5055	
Revenus cadastraux indexés majorés	5056 D2	
<u>Immeubles non bâtis donnés en location dans des circonstances autres que celles visées ci-dessus</u>		
<u>Immeubles pour lesquels le revenu cadastral indexé est supérieur ou égal au montant net du loyer et des avantages locatifs</u>		
Revenus cadastraux non indexés	5061	
Revenus cadastraux indexés	5062 D3	
<u>Immeubles pour lesquels le montant net du loyer et des avantages locatifs est supérieur au revenu cadastral indexé</u>		
Montant brut du loyer et des avantages locatifs	5065	
Frais déductibles	5066	
Montant net du loyer et des avantages locatifs	5067 D4	
<u>Matériels et outillages donnés en location dans des circonstances autres que celles visées ci-dessus</u>		
<u>Matériels et outillages pour lesquels le revenu cadastral indexé est supérieur ou égal au montant net du loyer et des avantages locatifs</u>		
Revenus cadastraux non indexés	5071	
Revenus cadastraux indexés	5072 D5	
<u>Matériels et outillages pour lesquels le montant net du loyer et des avantages locatifs est supérieur au revenu cadastral indexé</u>		
Montant brut du loyer et des avantages locatifs	5075	
Frais déductibles	5076	
Montant net du loyer et des avantages locatifs	5077 D6	
<u>Immeubles bâtis donnés en location dans des circonstances autres que celles visées ci-dessus</u>		
<u>Immeubles pour lesquels le revenu cadastral indexé majoré est supérieur ou égal au montant net du loyer et des avantages locatifs</u>		
Revenus cadastraux non indexés	5081	
Revenus cadastraux indexés majorés	5082 D7	
<u>Immeubles pour lesquels le montant net du loyer et des avantages locatifs est supérieur au revenu cadastral indexé majoré</u>		
Montant brut du loyer et des avantages locatifs	5085	

	Codes	Période imposable
Frais déductibles	5086	
Montant net du loyer et des avantages locatifs	5087 D8	
Sommes obtenues à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un droit d'emphytéose ou de superficie ou de droits immobiliers similaires	5033 E	
Revenus étrangers imposables	5040 F	
Revenus exonérés par convention	5041 G	
Solde des revenus étrangers imposables	5042 H	

Revenus imposables

	Codes	Période imposable
Revenus imposables	5050 I	

Plus-values*Plus-values sur des immeubles non bâtis ou sur certains droits réels portant sur de tels biens*

	Codes	Période imposable
Résultat net des plus-values et des pertes relatives à des biens ou droits de l'espèce qui ont été aliénés au cours de la période imposable (+)/(-)	5101 A/P B/N	
Solde des pertes restant à compenser éprouvées au cours des cinq périodes imposables antérieures lors de l'aliénation de biens ou droits de l'espèce, à limiter au résultat positif net	5103 C	
Plus-values imposables	5110 D	
Plus-values imposables à 33 %	5111 D1	
Plus-values imposables à 16,5 %	5112 D2	

Plus-values sur des immeubles bâtis ou sur certains droits réels portant sur de tels biens

	Codes	Période imposable
Résultat net des plus-values et des pertes relatives à des biens ou droits de l'espèce qui ont été aliénés au cours de la période imposable (+)/(-)	5121 F/P G/N	
Solde des pertes restant à compenser éprouvées au cours des cinq périodes imposables antérieures lors de l'aliénation de biens ou droits de l'espèce, à limiter au résultat positif net	5123 H	
Plus-values imposables	5130 I	

Plus-values sur participations importantes

	Codes	Période imposable
Prix perçu	5201 K	
Prix d'acquisition (éventuellement réévalué)	5202 L	
Montant imposable	5203 M	

Avantages financiers ou de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5310	

Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5320	

Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5206	

Dépenses, avantages de toute nature ou revenus de droits d'auteur et droits voisins non justifiés et avantages financiers ou de toute nature

Montant imposable des dépenses, avantages de toute nature ou revenus de droits d'auteur et droits voisins non justifiés

	Codes	Période imposable
Dépenses, avantages de toute nature ou revenus de droits d'auteur et droits voisins non justifiés imposables à 50 %	5344	
Dépenses, avantages de toute nature ou revenus de droits d'auteur et droits voisins non justifiés imposables à 100 %	5345	

Montant imposable des avantages financiers ou de toute nature

	Codes	Période imposable
Avantages financiers ou de toute nature imposables à 50 %	5336	
Avantages financiers ou de toute nature imposables à 100 %	5337	

Dividendes attribués par certaines intercommunales

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5340	

Versements anticipés

	Codes	Période imposable
Versements anticipés à prendre en considération	1810	

Revenus recueillis soumis au précompte mobilier

Revenus de capitaux et biens mobiliers, lots afférents à des titres d'emprunts et indemnités pour coupon manquant ou pour lot manquant

	Codes	Période imposable
Nature		
Revenus d'origine belge qui ont été attribués ou mis en paiement sans retenue ni versement de précompte mobilier, dans la mesure où un précompte mobilier est dû		
Revenus d'origine étrangère qui ont été encaissés ou recueillis en Belgique sans retenue ni versement de précompte mobilier, dans la mesure où un précompte mobilier est dû		
Revenus d'origine étrangère qui ont été encaissés ou recueillis à l'étranger sans intervention d'un intermédiaire établi en Belgique, dans la mesure où un précompte mobilier est dû		
Revenus recueillis abusivement en exemption de précompte mobilier sur la base d'une attestation inexacte ou pour lesquels le précompte a été remboursé indûment au bénéficiaire des revenus		
Revenus	5401	
Précompte mobilier dû	5402	
Dates de versement		
Description	5404	

Revenus d'actions ou parts d'origine étrangère, payés ou attribués par certaines sociétés d'investissement ou de titres à revenus fixes d'origine étrangère recueillis en raison de l'aliénation de ces titres avant l'échéance des revenus

	Codes	Période imposable
Revenus	5411	
Précompte mobilier dû	5412	
Dates de versement		
Description	5414	

Revenus de la location de biens mobiliers garnissant des habitations, chambres ou appartements meublés

	Codes	Période imposable
Revenus	5421	
Précompte mobilier dû	5422	
Dates de versement		
Description	5424	

Revenus divers

	Codes	Période imposable
Nature		
Revenus recueillis à l'occasion soit de la sous-location ou de la cession de bail d'immeubles, meublés ou non, sis en Belgique ou à l'étranger, soit de la concession du droit d'utiliser, en Belgique ou à l'étranger, un emplacement qui est immeuble par nature et qui n'est pas situé dans l'enceinte d'une installation sportive pour y apposer des affiches ou d'autres supports publicitaires		
Produits de la location du droit de chasse, de pêche et de tanderie		
Revenus	5431	
Précompte mobilier dû	5432	
Dates de versement		
Description	5434	

Revenus mobiliers payés ou attribués*Dividendes distribués*

	Codes	Période imposable
Dividendes distribués	5441	
Précompte mobilier dû	5442	
Dates de versement		
Description	5444	

Revenus de dépôts d'argent, créances, prêts ou autres revenus passibles du précompte mobilier

	Codes	Période imposable
Revenus	5451	
Précompte mobilier dû	5452	
Dates de versement		
Description	5454	

Constructions juridiques

	Codes	Période imposable
Le contribuable est un fondateur d'une construction juridique ou a recueilli pendant la période imposable un dividende ou, d'une manière quelconque, tout autre avantage d'une construction juridique	5510	<input type="checkbox"/>
Identité de la construction juridique		
Dénomination complète		
Forme juridique		
Rue et numéro		
Code postal et commune		
Pays		
Numéro d'identification		
La construction juridique, dont le contribuable est fondateur, n'a pas de personnalité juridique	5520	<input type="checkbox"/>
Identité de l'administrateur de la construction juridique		
Nom		
Rue et numéro		
Code postal et commun		
Pays		
La construction juridique, dont le contribuable est le fondateur, satisfait à toutes les conditions mentionnées ci-après:	5531	<input type="checkbox"/>
<p><u>La construction juridique est établie dans un Etat avec lequel la Belgique a conclu une convention préventive de la double imposition, dans un Etat avec lequel la Belgique a conclu un accord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale ou dans un Etat qui, avec la Belgique, est partie prenante d'un autre instrument juridique bilatéral ou multilatéral, pourvu que cette convention, cet accord ou cet instrument juridique permette l'échange de renseignements en matière fiscale entre les Etats contractants.</u></p>		
<p><u>Les revenus de cette construction juridique sont principalement recueillis suite à l'exercice d'une ou plusieurs activités économiques effectives, activités qui ne peuvent avoir pour but la gestion du patrimoine privé du fondateur ou d'un des fondateurs de cette construction juridique.</u></p>		
<p><u>La construction juridique a un ensemble de locaux, de personnel et d'équipement à sa disposition qui est en rapport avec les activités économiques effectives précitées.</u></p>		

Documents et relevés divers

Comptes annuels si le contribuable n'est pas obligé de déposer ceux-ci auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale.

Pour les contribuables autres que ceux visés à la rubrique « contribuables assujettis », alinéa 1er, b), de la brochure explicative, documents nécessaires à l'appréciation du régime d'imposition applicable (sauf si cela ressort explicitement des comptes annuels).

Pour les associations sans personnalité juridique qui ont opté pour l'assujettissement à l'impôt des personnes morales, les modifications à la composition de la liste de leurs membres et de leur patrimoine.

Le relevé requis par l'application des dispositions légales concernées doit, le cas échéant, être complété.

PROFIT AND LOSS ACCOUNT																
01/01/2021- 31/12/2021																
EXPENDITURES															TOTAL	
ADMINISTRATION																
Office expenses (notary, accountant, Dgroups, UBO)	349,10	134,55														€ 483,65
Bank charges	3,03	3,03	3,03	3,03	23,25											€ 35,37
Taxes																€ 0,00
ESUG portals translation	100,00															€ 100,00
Meeting expenses																€ 0,00
IAF subcontracts															€ 0,00	
Saker subcontracts															€ 0,00	
SUME	2000,00	800,00														€ 2.800,00
ESUG travel																€ 0,00
TOTAL EXPENDITURES (KBC account)															€ 3.419,02	
REVENUE																
FEES																
REIMBURSEMENTS															€ 0,00	
RESEARCH CONTRACTS															€ 0,00	
SUBSIDIES & DONATIONS	500,00	500,00														€ 1.000,00
INTERESTS															€ 0,00	
INTERNAL FUNDS TRANSFER															€ 0,00	
TOTAL REVENUES															€ 1.000,00	
RESULT 2021															-€ 2.419,02	
BALANCE SHEET 31/12/2021																
ASSETS																
CURRENT ACCOUNT 1/1/2021															€ 2.454,61	
CASH																
TOTAL ASSETS															€ 2.454,61	
CAPITAL & LIABILITES																
ISSUED CAPITAL															€ 2.454,61	
RESULT 2021															-€ 2.419,02	
RECONCILIATION																
KBC CURRENT ACCOUNT 31/12/2021															€ 0,00	
CASH																
TOTAL ASSETS															€ 35,59	

Dans ma compétence de président de l'ESUG, j'approuve ce document ci pour les comptes de l'organisation 2021.

Dr J Ewald 12 juni 2022



